



notre site Internet

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter

www.cgtrenaultdouai.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE DP DU 17 FÉVRIER 2010

Les délégués du personnel sont une instance représentative des salariés en France, créée en 1936 par le Front populaire. Supprimés sous le régime de Vichy, ils ont été rétablis par la loi du 16 avril 1946.

L'employeur a l'obligation légale de convoquer les délégués du personnel au moins une fois par mois. Les Délégués du personnel collectent les revendications des salariés de l'entreprise qu'ils amènent à la réunion de DP

Le problème à Renault Douai, c'est qu'il y a eu 7 jours ouvrables entre les 2 réunions de DP. Ce délai ridicule ne donne pas l'occasion aux travailleurs de s'exprimer correctement.

En agissant de la sorte, la direction ne fait pas preuve de respect envers les salariés, c'est à croire qu'elle préfère que les travailleurs s'expriment par des arrêts de travail !

Le 17 février s'est donc tenue la réunion des délégués du personnel.
Les militants CGT ont débattu des revendications dont voici les réponses :

Question CGT :

Vous avez fait des essais au bâtiment MB (le blanc), consistant à ne tourner qu'avec un flux.

Avez-vous l'intention d'arrêter une chaîne ?

Réponse de la direction :

Nous ne sommes pas au courant, on va se renseigner.

Commentaire CGT :

La direction ment : depuis le lundi 15 février, donc 2 jours avant la réunion, une chaîne était complètement arrêtée.

Messieurs de la direction, êtes vous au moins au courant qu'on fabrique des Scénics à Renault Douai ?

Nous appelons les salariés de ce secteur à débrayer avec la CGT pour que la direction

donne enfin les informations demandées.

Question CGT :

Tous les bâtiments ne sont pas fournis en nouveaux vêtements « image de marque », êtes vous enfin en mesure de donner une date ?

Réponse de la direction :

Nous n'avons aucune réponse, aucune date à vous donner.

Commentaire CGT :

La direction n'est décidément au courant de rien ? Nous appelons les travailleurs rencontrant des problèmes concernant les bleus de travail à interpeller les militants CGT de secteur.

Question CGT :

Comment se fait-il que les travailleurs se voient amputés d'une centaine d'euro par rapport à la prime d'intéressement local ?

Réponse de la direction :

Les pertes sont proportionnelles au montant de la prime.

Par exemple, pour une prime de :

☞ 240€, on divise par 60 jours, correspondant à un trimestre en jours ouvrables = 4€, correspondant à la perte par jour de chômage. $240\text{€}/60 = 4\text{€}$

Commentaire CGT :

Raison de plus pour qu'à Renault Douai, on obtienne la fabrication d'une scénic « dé contenté » pour mettre enfin un terme au chômage pour palier aux manques à gagner actuels afin d'aller dans le sens de la pérennité de l'entreprise.

Dans tous les secteurs, quand les travailleurs sont déterminés et luttent avec la CGT, les revendications aboutissent, améliorant nos conditions de travail.

Prime de rattrapage, allons la gagner

Après les puissants débrayages concernant les discriminations faites avec l'attribution d'énormes primes aux cadres de l'entreprise, le syndicat CGT Renault Douai appelle à **débrayer 1h minimum** ces jeudi 25 février et vendredi 26 février 2010 pour revendiquer une prime de rattrapage à la hauteur de 1000€ minimum.